Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le - 2 MARS 2023
ID : 033-213304470-20230221-013_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 013/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 13
- votants : 18

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Enseignement du 1er degré

Le vingt et un février deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 13 février 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille **CONTE JAUBERT**, M. Stéphane **CATALAN**, Mme Stéphanie **LE MERDY**, M. Didier **LANDRY**, Mme Valérie **JARRY**, M. Gilles **MAGARDEAU**, M. Christian **JAUBERT**, Mme Aline **MARIE VASSEUR**, Mme Florence **PREVOT**, M. Jean-Louis **CHABROLLES**, Marie-José **TERRIEN**, Mme Colette **ALMODOVAR**, M. Mickaël **GODINEAU**.

ABSENTS : M. Franck **OBERG** (*procuration donnée M. Stéphane CATALAN*), Mme Patricia **VIAUD** (*procuration donnée à Mme Valérie JARRY*), M. Serge **FIMBAULT**, M. Robert **DELERIS** (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), Mme Véronique **GERARD** (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), M. Pierre-Yves **LE MERDY** (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie **LE MERDY** est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le devis d'achat de matériel informatique, vidéoprojecteurs d'un montant de 3914€ ht (5 287.01€ ttc frais de gestion de Gironde Numérique inclus) ;

Vu le devis d'achat d'ordinateurs d'un montant de 460€ ht (631.68€ ttc frais de gestion de Gironde Numérique inclus) ;

Vu le devis de câblage informatique d'un montant de 13 985.45€ ht ;

Vu le devis de câblage électrique d'un montant de 6 139.49€ ht ;

Considérant la nécessité d'équiper l'école publique Jacques Chastenet,

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés : 18 Votes – 18 Pour.

- Accepte la réalisation des travaux d'informatisation : matériel et câblage pour un total global ht de 18 359,45€,
- Accepte la réalisation du câblage électrique pour un montant ht de 6 139.49€
-

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le - 2 MARS 2023
ID : 033-213304470-20230221-013_2023-DE

- Sollicite les subventions suivantes auprès du Département dans le cadre de l'enseignement du premier degré,

- au titre de l'informatisation à l'école pour un montant de 3 840€ (correspondant à 40% de 8 000€ majoré du CDS (coefficient départemental de solidarité) égal à 1,2).
- Et au titre de travaux divers et/ou équipement pour un montant de 3 683.70€ (correspondant à 50% de 6 139.49€ majoré du CDS (coefficient départemental de solidarité) égal à 1,2).

- Dit que le solde sera autofinancé par la commune pour un montant de 16 975.24€
- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 27 février 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert